Le journal
des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

URML
UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

ÉTÉ 2017

Dr Jean-Baptiste Caillard
Président de l'Union Régionale des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

édito

La nouvelle loi de santé : quel impact pour la médecine libérale ?

La loi de modernisation de notre système de santé, critiquée au moment de sa rédaction, est maintenant promulguée. Les libéraux doivent bien en identifier les opportunités et les risques pour être acteur et maître de leur destin. Afin de ne pas nous retrouver face à une étatisation de la médecine libérale, les médecins libéraux ont besoin de s'approprier les outils complexes de la Loi : Equipe de soins primaires (ESP) pour le 1er recours, communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en lien avec le 2nd recours, Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) pour aider les libéraux dans leur exercice quotidien.

Dans notre région, l'URML souhaite être force de proposition. Ainsi elle a recruté – en collaboration avec l'URPS Infirmiers libéraux – une chargée de mission afin d'aider à la structuration et mise en place d'équipes de soins primaires.

Les professionnels libéraux mayennais ont souhaité créer PALEX, Plateforme Territoriale d'Appui qui sera opérationnelle en septembre. Cette PTA expérimentale pourra être un exemple pour l'ensemble de la région.

Notre réflexion en cours sur les CPTS nécessite d'intégrer le second recours libéral.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée pour un dossier spécial sur le second recours, sans oublier Les Rencontres de La Baule fin août !

sommaire

Zonage : vos élus s'expriment ! 02
Nouveau site Internet de l'URML 05
Chirurgie ambulatoire : une étude médico-économique en Pays de la Loire ! 07
Nomenclature : l'affiche ! 09
Démographie médicale : quelle relation entre 1er et 2nd recours ? 10
Tout savoir sur la prise de rendez-vous en ligne ! 10
En direct des départements le fil de l'info 12

FLASH

Nouveau site WEB de l'URML : connectez-vous !

(lire en page 5)

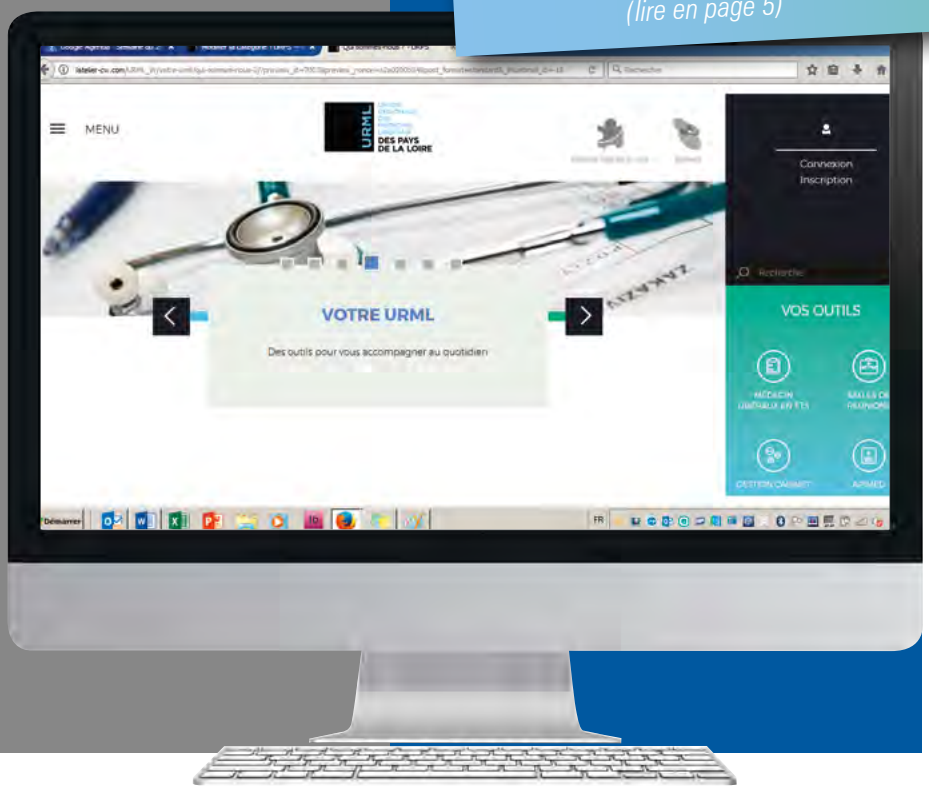

Zonage : Les aides à l'installation pour les médecins libéraux

Sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, suivant le décret paru le 27 avril dernier, les médecins libéraux sont actuellement concertés dans le cadre de la redéfinition des zones bénéficiant d'aides financières à l'installation de médecins libéraux… l'objectif étant d'étendre le nombre de territoires pouvant bénéficier de ces aides dans la région et de prendre en compte l'évolution défavorable de certains territoires. La nouvelle carte devrait être fin prête cet été pour une entrée en vigueur en octobre !
Rendez-vous donc à l'automne pour le résultat final de la décision de l'ARS des Pays de la Loire.

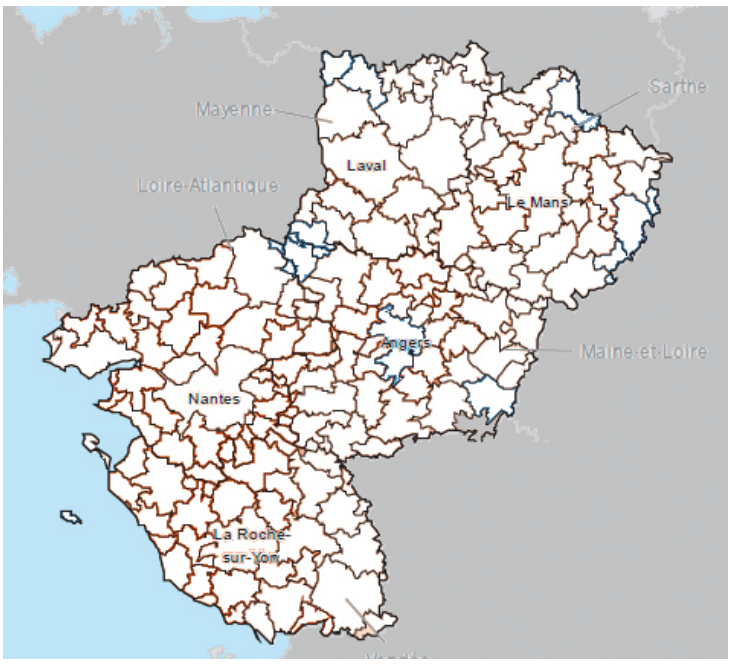

LES BASSINS DE VIE :
TERRITOIRES QUI SERVIRONT À DÉFINIR LE ZONAGE

Des représentants de l'URML des Pays de la Loire participent aux réunions dédiées à la révision du zonage.

Dr Philippe DELORME : " En Loire-Atlantique si la démographie est positive, elle est comme souvent inégale selon les territoires.

Notre objectif : inclure dans le zonage conventionnel qui s'élargit, des zones en péril en tenant compte de l'attractivité des territoires, de leur dynamique et des perspectives démographiques, avec des contraintes chiffrées incontournables. A ce jour l'avancement des travaux permet de penser que le but pourrait être atteint en préférant par exemple des villes moyennes éloignées de la métropole à des zones balnéaires éligibles mais bien sûr moins en danger démographique. Les leviers des aides conventionnelles et du PTS seront donc renforcés en Loire Atlantique avec ce nouveau zonage pour soutenir une situation pour l'instant encore satisfaisante mais qui pourrait se dégrader. Pour autant d'autres mesures d'accompagnement, permettant à chaque médecin généraliste de dégager du temps médical, seront indispensables pour faire face aux énormes besoins en soins primaires de la population."

Dr Louis-Marie RAIMBAULT : " Une procédure d'actualisation du zonage médecin est en cours sur le plan national. Le précédent date de 2012 et ne représente plus la réalité sur le terrain. Ce zonage détermine la possibilité d'obtenir ou non, une aide à l'installation dans les territoires en difficulté.

Une nouvelle méthodologie d'identification des zones en difficulté est utilisée. Elle semble mieux approcher la réalité que celle utilisée précédemment mais la connaissance du terrain permet de moduler dans une certaine mesure les choix proposés. Pour cela, les CATS (Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de 1er recours) départementaux auxquels participent des représentants des médecins libéraux, dont des élus de l'URML, sont les lieux de la discussion et des propositions d'aménagement des schémas proposés."

Dr Pascal ARRIVE : " Etant impliqué au sein du Comité de Pilotage du nouveau zonage 2017, je m'occupe particulièrement de la Vendée. On note malheureusement plusieurs zones fragiles en Vendée. J'ai constaté toutes les difficultés à obtenir des éléments fiables afin d'affiner le zonage pour qu'il puisse coller au maximum au terrain.

Le zonage est un outil très sensible. Il est important que les élus de l'URML qui travaillent au plus près de la réalité, nous fassent remonter les informations qui viendront s'incrémenter à celles fournies par l'ARS et la CPAM.

Je tiens à remercier tous ceux d'entre-vous qui ont bien voulu nous retourner le questionnaire sur leur projet professionnel à un, trois et cinq ans. Il viendra étayer les autres éléments. Le nombre des installations en Vendée reste inférieur au nombre des départs et cette tendance va s'accentuer dans les trois prochaines années. En souhaitant tout faire pour inverser celle-ci, restons positifs !"

Dr Luc DUQUESNEL : Incompréhension et Frustration

« La Mayenne connait une démographie médicale très déficitaire et le nouveau zonage était attendu avec impatience. Malheureusement, le cadre imposé par le ministère de la santé pour définir les zones fragiles est inadapté à ce département rural et peu peuplé :

1. L'enveloppe financière nationale dédiée aux zones fragiles est tellement insuffisante qu'elle impose d'éliminer des zones pourtant très déficitaires en médecins.

2. La définition géographique retenue, les bassins de vie – qui ne correspondent pas à la réorganisation territoriale des soins de proximité mise en place depuis 10 ans - est inadaptée car ces derniers sont très étendus et contiennent en leur sein des zones avec une démographie normale et d'autres zones très sous-médicalisées.

Ce nouveau zonage va entraîner une perte de la défiscalisation de la PDSA sur certains secteurs et donc la fin de la PDSA en Mayenne. Et il sera par ailleurs impossible de faire bénéficier les autres spécialités médicales des aides démographiques conventionnelles alors qu'elles ont été négociées pour tous les médecins libéraux."

Dr Vincent SIMON : "Le zonage est une étape dans la mise en place de l'aide qui peut être proposée par nos tutelles sur les zones en désertification médicale. La méthodologie d'application sur le terrain reste complexe, et appelle à une vigilance, afin d'éviter une inadéquation des zones proposées aux besoins réels du terrain, ou à des déviances vers des profits ou intérêts particuliers. Personnellement, je crains à plus long terme, une dérive de cette proposition d'aide selon les territoires identifiés par le zonage, vers une contrainte à l'installation. Mon exercice libéral et mon implication dans la formation me permettent de rencontrer de nombreux consœurs et confrères, et d'entendre leurs difficultés sur le terrain. La participation aux commissions interprofessionnelles et aux réunions ARS, permet d'appréhender les évolutions et de pouvoir défendre leurs intérêts et leur exercice futur au mieux. Il ne faudrait pas qu'une aide proposée pour dynamiser les zones en difficultés ne se transforme en un frein délétère au renouvellement des générations dans les zones encore bien dotées !"

Dr Emmanuel CHARRIE : " En Sarthe, force est de constater que les marges de manœuvre sont quasi inexistantes. Le volume de patients est fixé pour la région ET pour le département, des bassins de vie sur-dotés et sous-dotées sont sous décision nationale, et donc non modifiables… Les CATS (Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de 1er recours) départementaux peuvent proposer un bassin de vie pour passer d'un zonage Pacte Territoire Santé (PTS) en conventionnel et vice versa… Mais cela implique le mouvement inverse d'une autre zone du département à population semblable.

Le comité technique aura pour mission de valider des mutations de zones intra département et d'attribuer un éventuel reliquat de population régional non réaffecté à un département en demande.

Le CATS de la Sarthe n'a pu se prononcer le 13 mai dernier. Il apparaissait, pour les élus URML, impossible de favoriser un secteur au détriment d'un autre sachant que toute la Sarthe vit une situation démographique très préoccupante…"

Les nouveaux Conseils territoriaux de santé (CTS) …

A la différence de la conférence de territoire qu'il remplace, le Conseil Territorial de Santé conforte encore davantage la participation des usagers par la mise en place d'une formation spécifique de ces derniers, assurée par l'ARS.

Le CTS-Vendée / 15 mars 2017

Ces nouvelles instances de « démocratie sanitaire » de proximité se sont réunies pour la première fois, dans chaque département, entre le 15 et le 24 mars. Elles regroupent tous les acteurs de santé, validant la partie départementale du futur plan régional de santé et schéma d'organisation sanitaire.

En bref, le Conseil territorial de santé :

- Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et émet un avis sur ce dernier
- Contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Plan Régional de Santé
- Est informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé
- Émet un avis sur le projet territorial de santé mentale

TITULAIRES	*Suppléants*
Loire-Atlantique	
Dr PONS Laurent	*Dr DELFAUT Emmanuelle*
Dr DELORME Philippe	*Dr DEMATTEO Bertrand*
Dr PISTORIUS Véronique	*Dr TEFFAUD Olivier*
Maine-et-Loire	
Dr SIMON Vincent	*Dr AUGU Rémy*
Dr BOULET-GERCOURT Jean	*Dr ROSAS Marc*
Dr PINEAU Pascal	*Dr GALLET Bruno*
Mayenne	
Dr DUQUESNEL Luc	*Dr DESCLEVES F-Xavier*
Dr SALVATO Marie Christine	*Dr NASR Maroun*
Dr COTTEREAU Jean	*Dr DELHAY Elisabeth*
Sarthe	
Dr JAGUELIN Véronique	*Dr FOURNIER Sophie*
Dr JOUBERT William	*Dr JOUAN Hervé*
Dr RICHER DE FORGES Marc	*Dr LEFEBVRE Eric*
Vendée	
Dr ARRIVE Pascal	*Dr PEPIN ChristopheDr*
Dr COLLEN Philippe	*BOURDET TeddyDr*
Dr LEGROUX Jacques	*LOPEZ Christophe*

Présidents et vice-présidents au sein des CTS

CTS de Loire-Atlantique :

Président : Philippe Delorme (Union Régionale des Médecins Libéraux)
Vice-président : Erwann Delepine (directeur de l'APAJH 44)

CTS du Maine-et-Loire :

Président : Jacques Dubin (ancien Doyen de l'Université d'Angers)
Vice-président : Jean Seillier (directeur général de l'ADAPEI49)

CTS de Mayenne :

Président : Olivier Richefou (président du Conseil départemental de la Mayenne)
Vice-président : François Dima (représentant de l'Ordre des médecins)

CTS de la Sarthe :

Président : Denis Colin (président du Centre médical de l'arche St Saturnin)
Vice-président : Catherine Robic (directrice CH La Ferté Bernard)

CTS de Vendée :

Président : Antoine Chéreau (vice-président du Conseil régional)
Vice-président : Philippe Collen (Union Régionale des Médecins Libéraux)

Majoration pour personnes âgées (MPA) en EHPAD en budget global … *point de situation*

Le sujet occupe toute l'attention de l'URML des Pays de la Loire qui a œuvré pour que les EHPAD en budget global versent la majoration due aux médecins généralistes pour les résidents de plus de 80 ans.

Dans la nouvelle convention, la MPA a été supprimée et est remplacée par un forfait au médecin traitant.

Si vous avez des patients en EHPAD en budget global, ne facturez plus la MPA à l'EHPAD (assurez-vous que vous êtes bien le médecin traitant du patient et que l'ALD est toujours valide).

En revanche, si vous voyez des patients de plus de 80 ans dont vous n'êtes pas le médecin traitant, facturez la MPA !

Partez à la découverte du nouveau site de l'URML Pays de la Loire !

Design épuré, navigation facilitée, nouvelles fonctionnalités pour mieux vous servir, … Visite guidée.

OPTIMISATION DE LA NAVIGATION

Le nouveau site de l'URML se veut épuré, simple et pensé avec une réelle stratégie de niveau afin de pouvoir trouver l'information voulue en un minimum de clics. Un accès immédiat aux informations importantes : actualités, agenda, … « RESPONSIVE DESIGN », il est adaptable à tous supports : ordinateur, tablette et smartphone.

NOUVEAUTE - Un espace sécurisé

Un module d'inscription vous permet, après avoir rempli les champs requis, de vous connecter et d'avoir accès à des articles spécifiques.

Visitez notre site sans plus attendre **www.urml-paysdelaloire.org** et n'oubliez pas de vous inscrire !

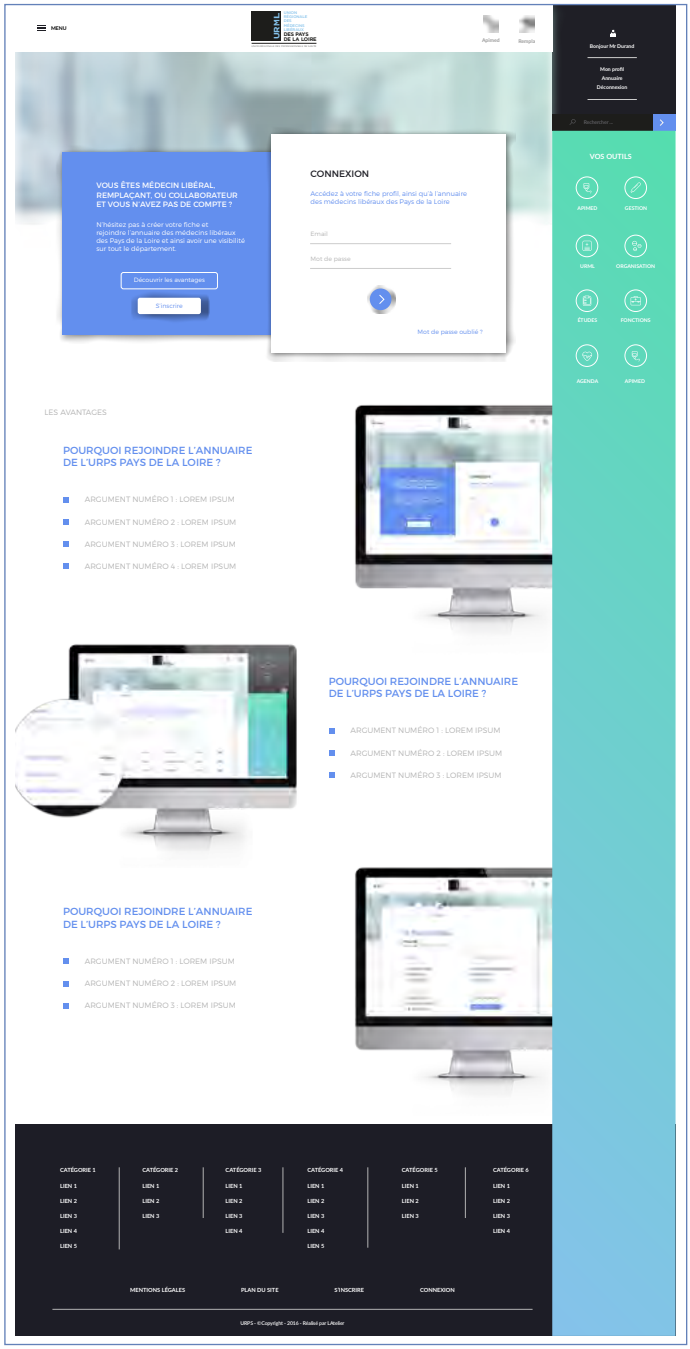

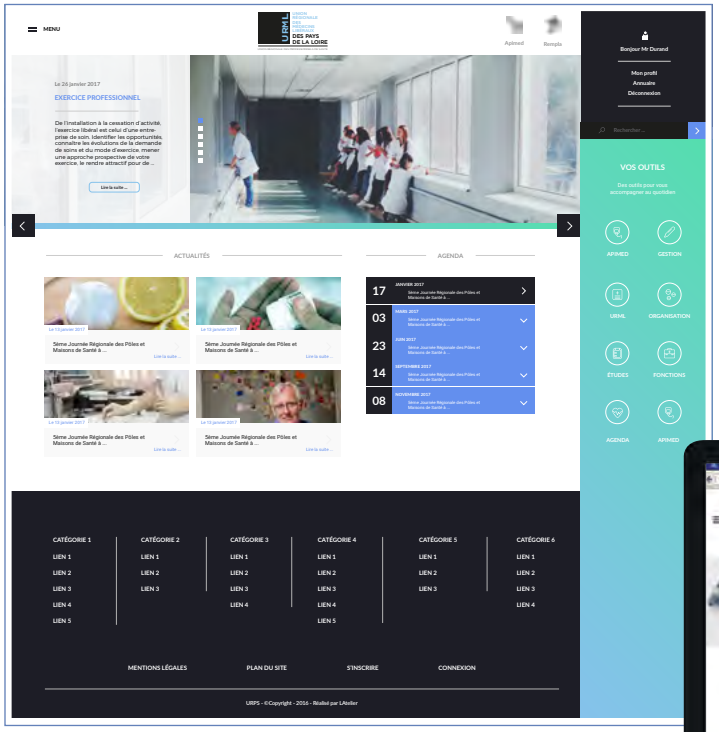

Rémunération du travail des médecins libéraux aux réunions de concertation (RCP) pluridisciplinaires en cancérologie : on continue !

Depuis 4 ans le travail des médecins libéraux aux RCP est financée grâce à un partenariat entre le réseau régional de cancérologie (ONCO Pays de la Loire), l'ARS et l'URML. Une enveloppe de plus de 400 000€ est transmise par l'ARS à l'URML qui rémunère ensuite les médecins libéraux concernés, sur la base des listes fournies par le réseau régional de cancérologie. Grâce à ce partenariat :

- **Près de 400 médecins libéraux**, de toutes les spécialités, sont indemnisés
- **La totalité de l'enveloppe dédiée**, est chaque année redistribuée aux médecins libéraux. Les organismes, URML, ONCOPL, ARS ne prélèvent aucun frais de gestion sur cette enveloppe.
- **Un barème régional** a été créé depuis, permettant de distinguer les médecins libéraux qui participent aux RCP, de ceux qui ont une fonction officielle de coordination de RCP
- La traçabilité des réunions a été améliorée grâce au **dossier communiquant en cancérologie (DCC)** déployé avec succès, et que les médecins se sont appropriés.

La convention entre l'ARS, le réseau ONCOPL et l'URML, initiée en 2014 sous les précédentes mandatures, vient d'être reconduite pour plusieurs années. Le partenariat fonctionne bien, **la qualité des soins et la reconnaissance du travail des professionnels** en sont les clés.

En région, devant les évolutions de la cancérologie, notamment le développement de la prise en charge en ambulatoire, nous devrons renforcer notre partenariat entre le réseau régional de cancérologie et l'URML. D'autres travaux collaboratifs en perspective… ▮

Stages d'internes dans les cabinets de spécialistes libéraux de second recours…

… l'URML en fait une priorité et rencontre les Doyens des facultés de Médecine de Nantes et d'Angers afin d'en accélérer le développement.

C'est un atout pour la formation initiale, un levier pour l'installation, une des solutions pour aider à résoudre les difficultés de démographie médicale, et probablement le cloisonnement ville-hôpital. La région est en retard dans le développement de ces stages, même si on voit des stages agréés, comme en pédiatrie libérale, en anesthésie ou en chirurgie de la main, par exemple.

Il semble aujourd'hui que tous les acteurs soient d'accord pour que ces stages se développent et intègrent les maquettes de formation : la Faculté de médecine, les internes et l'ARS.

L'agrément de stage n'est pas qu'une procédure administrative. Il faut pourvoir garantir un cadre pédagogique précis pour les internes, formaliser les conditions de stage, se former, et s'accorder avec le coordonnateur de la spécialité, proposer des stages dans plusieurs cabinets et mixer avec les stages en établissements.

L'URML a donc rencontré les Doyens de la Faculté de médecine : nous étudions ensemble des solutions pour améliorer la procédure d'agrément de stage et répondre au cadre pédagogique des maquettes de formation des spécialités prioritaires, au cas par cas.

Des médecins libéraux sont aujourd'hui prêts à s'organiser pour accueillir des internes comme cela se fait aujourd'hui largement dans la spécialité de médecine générale. L'URML peut faire le lien avec la Faculté.

Pour toute information sur ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter ! ▮

Vaccins : rationnement car pénurie pour une durée indéterminée !

Hépatite B, HPV, DT Polio, les vaccins viennent à manquer… les médecins s'inquiètent !

Les différents gouvernements ont toujours mis la pratique de la vaccination comme une priorité de Santé Publique.

Or, vous l'avez constaté dans votre pratique quotidienne, il devient quasiment impossible à nos patients de se procurer certains vaccins (Hépatite B, A, vaccins tétravalents pour adolescents, …), ce qui oblige l'Etat à organiser le rationnement pour gérer la pénurie ! (Cf. recommandation du Haut Conseil de Santé Publique de mars 2017).

Les médecins assument pleinement leur rôle et favorisent la vaccination de la population, à charge de l'Etat de leur permettre d'assurer ce rôle. ▮

Chirurgie ambulatoire et efficience médico-économique

Lancement d'une étude prospective en région Pays de la Loire

Alternative à l'hospitalisation complète, la chirurgie ambulatoire, objet de nombreuses incitations de la part des pouvoirs publics, fait partie des facteurs permettant aux établissements de santé de réorganiser leur activité.

➜ Démontrer les économies financières générées par la chirurgie ambulatoire sur les cinq dernières années,

➜ Elaborer un modèle de développement économique de la chirurgie ambulatoire au bénéfice des médecins,

… tels sont les objectifs de plusieurs Unions régionales, dont l'URML des Pays de la Loire qui a diligenté une étude auprès de Frédéric BIZARD, économiste.

Lors d'une rencontre organisée par l'URML des Pays de la Loire en janvier dernier, les médecins ont pu prendre connaissance des résultats d'une pré-étude réalisée par le cabinet-conseil, mettant en exergue :

- l'évolution de la pratique de l'ambulatoire depuis 2013
- la caractérisation des établissements qui pratiquent le plus la chirurgie ambulatoire
- le taux de rotation des places en ambulatoire

Evolution de la chirurgie ambulatoire depuis 2010

Source pré-étude ambulatoire SALAMATI

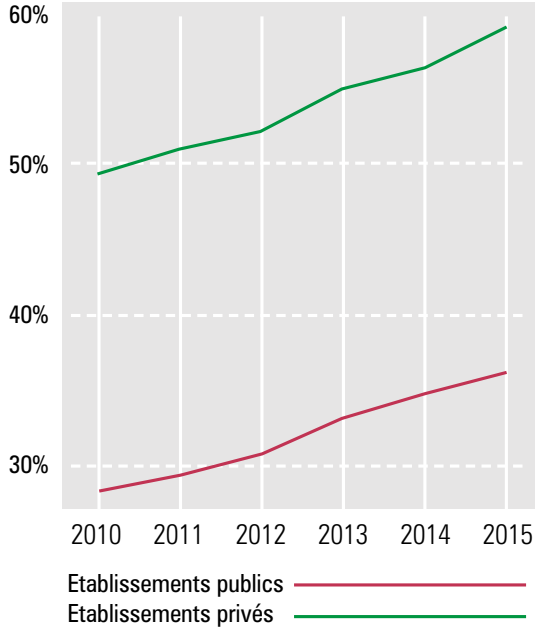

Equipes de soins primaires

Afin de répondre aux préconisations de la loi du 26 janvier 2016, l'URML des Pays de la Loire a mis en place une commission dont l'objectif est de proposer une formalisation de la coordination des soins primaires fondée sur l'existant des pratiques et accessible au plus grand nombre de professionnels.

Le travail s'est poursuivi conjointement avec l'URPS des infirmiers libéraux, les deux professions étant les plus proches en terme de coordination autour des patients.

Les deux URPS portent un projet visant à aider la structuration du modèle des équipes de soins primaires (ESP) et faciliter leur mise en place. Une chargée de mission a été recrutée avec le soutien de l'ARS.

Objectifs :

- Favoriser la formalisation de la coordination entre les professionnels de santé afin d'éviter les ruptures de parcours des patients
- Faire émerger des équipes de soins de primaires, en Pays de la Loire
- Elaborer un diagnostic des besoins et des leviers sur le déploiement des équipes de soins primaires auprès des professionnels afin de proposer les moyens de déploiement et de pérennisation
- Elaborer/déterminer les axes stratégiques/ thématiques de déploiement (hospitalisation, ETP, …)
- Créer la boîte à outils et les méthodes permettant son développement sur le terrain
- Expérimenter l'organisation proposée sur le terrain

Guislaine MEILLERAIS (IDE – URPS Infirmiers)
Teddy BOURDET (Médecin – URML)
Marine ROSSIGNOL (chargée de mission)

Interprétariat … Guide sur la précarité … Médiation sociale

Tour d'horizon d'une expérimentation qui débute dans l'agglomération nantaise et sera étendue à l'ensemble de la région d'ici la fin d'année !

Réunion de la Commission le 30 mars 2017

L'URML des Pays de la Loire met en place deux expérimentations, avec un co-financement de l'ARS :

- Interprétariat médical professionnel aux médecins généralistes de la région afin de faciliter la prise en charge des personnes ne parlant pas le français.
- Guide pour les médecins généralistes accueillants en ambulatoire des personnes en situation de précarité.

Interprétariat : des réponses adaptées, différentes et complémentaires … mais sous quelle forme ?

Téléphonique ou physique, les deux solutions sont proposées. Si la première favorise une rapidité d'accès pour un besoin immédiat et offre une diversité des langues potentielles sous couvert d'un anonymat réduisant la gêne parfois occasionnée par un face à face qui peut surgir dans certaines consultations, la seconde permet une meilleure écoute réciproque, instaurant une relation de confiance entre professionnel, interprète et patient.

Pourquoi un guide sur la précarité ?

Le guide se veut un outil exhaustif … réalisé pour répondre aux nombreuses questions que se pose le médecin généraliste souvent confronté aux personnes *en situation de précarité : informations médico-sociales, annuaire local recensant l'ensemble des partenaires sensibles à ces problématiques permettant ainsi un travail collaboratif.* ▮

ANNONCE

Médecins de l'agglomération nantaise (dans un premier temps – extension prévue à la région en fin d'année), l'URML Pays de la Loire vous propose de participer à une expérimentation sur la mise en place de solutions d'interprétariat pour la prise en charge des patients non francophones, en médecine générale.

Médiation en santé : à quand la reconnaissance ?

Expérimentation en Sarthe

Le cabinet libéral du Dr Marie-Ange LECOMTE, médecin généraliste au Mans (72) installée depuis 1982, expérimente l**a médiation en santé** dans un quartier défavorisé. Pour les quelques 6000 habitants de ce secteur, on compte 3 médecins généralistes, 4 infirmières, 2 pharmaciens et 2 dentistes. 33 pays de naissance différents sont répertoriés au sein de la patientèle : habitants des quartiers difficiles, familles de migrants, … parmi ces patients, 36% de la patientèle bénéficie de la CMU ! Ce quartier a perdu en 2012 ses 3 accueils de PMI ainsi que les accueils des assistantes sociales (regroupés à 2 kilomètres—accessibles par tramway mais en un lieu parfois inconnu des habitants qui ont besoin d'aide pour les repérer).

Depuis 2016, le cabinet du Dr Lecomte emploie une médiatrice sanitaire 20 heures par semaine.

La médiatrice, son rôle :

1. **Aider les patients dans le parcours de soins :** prise de rendez-vous de spécialistes, de paramédicaux, négocie les délais, explique le trajet en tram, imprime un plan, note l'heure.
2. **Recevoir en rendez-vous individuel** les cas plus complexes
3. **Mettre les patients en relation avec les structures associatives :** apprentissage de la langue française, centre social, médiathèque, …

« *Certains disent qu'il faut responsabiliser les patients mais les problèmes de langue ou de lettrisme ne leur permettent pas de se débrouiller dans ce dédale et les soins ne sont pas faits … Ces échanges sont source d'enrichissement pour les soignants, permettant de mieux connaitre les parcours des patients. Nous percevons de manière plus claire les interlocuteurs sociaux, les associations et leurs articulations* ».

Cette approche du recours à la médiation sanitaire au sein des structures de soins primaires libérales s'avère fructueuse et doit être étendue pour que l'accès aux dispositifs de droit commun puisse être effectif pour les patients précaires de nos quartiers. Quels moyens financiers au-delà des contrats précaires pour les médiateurs, quels moyens logistiques (formations, échanges entre pairs) ?

Une recherche de partenariat, activement soutenue par l'URML des Pays de Loire, est en cours.

Nomenclature : Pratique de la cotation des actes en médecine générale *(utilisation de la nomenclature)*

Les suites de l'enquête de l'URML des Pays de la Loire

Afin d'apporter son soutien aux médecins généralistes, l'URML a poursuivi son travail sur la nomenclature. Vous avez déjà dû recevoir dans vos cabinets, l'affiche dédiée à la cotation des actes.

Un recueil de fiches d'aide à la cotation vient d'être réalisé et vous parviendra par voie postale sous quelques jours. Ces fiches sont également téléchargeables sur notre site Internet www.urml-paysdelaloire.org.

Recensement des sites de prise de rendez-vous : décryptage !

L'offre est pléthorique : les sites de prise de rendez-vous abondent et vous proposent tous leurs services et … leurs solutions !

Mais quels sont les enjeux, les risques de ces outils pour les médecins ? Quelle garantie d'être « vu », à moins de s'inscrire sur toutes les plateformes ? Quel coût pour les médecins ?

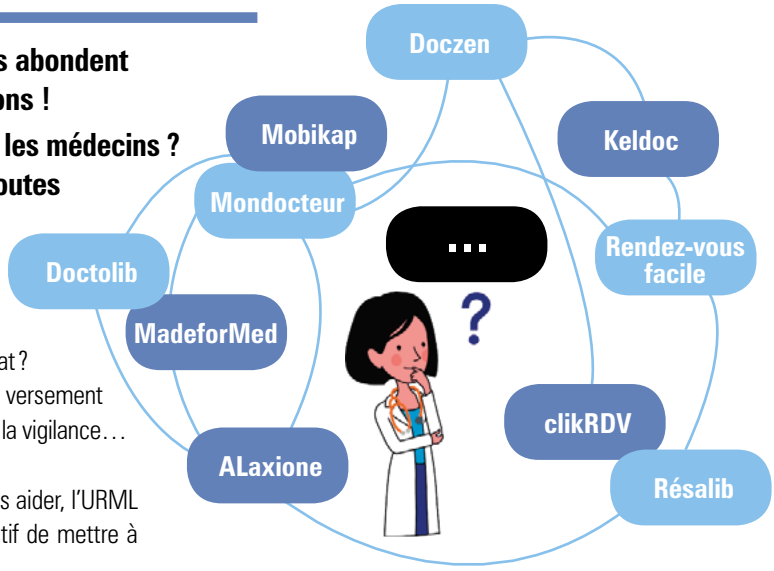

Quel Impact sur la e-réputation et comment la gérer : notation patient, captivité… Quelle maîtrise des données médicales : *« vous confiez vos rendez-vous à un opérateur privé : quel impact ? »*. Quels effets sur le secrétariat ? Ne peut-on craindre une exploitation de la médecine qui impliquerait le versement d'une redevance par rendez-vous pris ? Autant de questions qui appellent à la vigilance… Une première étude a été réalisée par l'URML Ile de France.
Connaître avantages et inconvénients avant de souscrire : pour mieux vous aider, l'URML des Pays de la Loire a demandé une étude comparative avec pour objectif de mettre à votre disposition un comparatif des prestations offertes.

Retrouvez nos fiches-conseils sur notre site **www.urml-paysdelaloire.org**

Démographie médicale :
quelle relation entre 1er et 2nd recours ?

Dr Luc Duquesnel
Médecin généraliste à Mayenne (53)

" Pour un médecin généraliste, la bonne prise en charge des patients polypathologiques nécessite deux liens essentiels. Un lien avec les autres professionnels de santé du premier recours, de façon à pouvoir maintenir ces patients à leur domicile et anticiper leur perte d'autonomie. Mais aussi un lien avec les autres spécialités médicales, indispensable au suivi de leurs pathologies chroniques. Or aujourd'hui, notamment dans les départements ruraux, une diminution importante du nombre de spécialistes de second recours et des délais de rendez-vous qui s'allongent jusqu'à 6 voire 9 mois, peuvent rendre la prise en charge de ces patients très problématique dans certaines zones.

C'est pourquoi nous devons mener une véritable réflexion autour de notre organisation professionnelle afin qu'elle soit en mesure d'attirer des jeunes, en développant par exemple les stages des futurs médecins chez les spécialistes. Sur un département comme celui de la Mayenne, on pourrait imaginer que les rhumatologues se rassemblent en un même lieu et mutualisent leurs matériels. Dans le pôle de santé de la ville de Mayenne, des radiologues sont venus rejoindre les professionnels de santé du premier recours, les dermatologues et le psychiatre déjà présents. Le fait de travailler ensemble rend notre exercice plus performant et plus agréable. Les échanges favorisent une meilleure compréhension des besoins de chacun. Sur les plaies chroniques par exemple, la coordination entre infirmières et dermatologues est facilitée. La proximité des radiologues rend aussi plus aisée la prise en charge des soins non programmés.

Si l'installation dans un même lieu n'est pas possible, l'usage des dermatoscopes par les généralistes et, plus largement, de la télémédecine permet de réaliser des pré-diagnostiques et de privilégier les rendez-vous jugés urgents pour les spécialistes"

Améliorer l'expertise du second recours en lien avec le premier recours !

Dr Jean-Baptiste CAILLARD

L'URML, à travers ses actions, souhaite favoriser l'amélioration des relations confraternelles entre premier et second recours, entre les médecins généralistes et spécialistes du territoire. Quelques exemples :

- Cardiologie : l'accent est mis sur une meilleur utilisation de l'ECG par le médecin généraliste, en collaboration avec le cardiologue, permettant ainsi d'évaluer les pathologies nécessitant un avis spécialisé.
- Télédermatologie : le médecin généraliste s'approprie des formes de pathologies cutanées que lui-même peut prendre en charge, adressant seulement au dermatologue la pathologie qui nécessite une expertise supplémentaire et ainsi hiérarchiser les urgences.
- Pédiatrie : permettre aux médecins généralistes de mieux identifier leurs besoins d'expertise spécialisée dans la prise en charge de l'enfant et permettre ainsi aux médecins généralistes et pédiatres de mieux organiser le parcours de l'enfant.

Les locaux de l'URML dans les Pays de la Loire : du nouveau !

Inauguration des nouveaux locaux à Changé-les-Laval en Mayenne le 11 mai dernier en présence de personnalités des institutions de santé.

Ces salles de réunion sont mises gratuitement à la disposition des médecins libéraux. Vous y trouverez à disposition, vidéoprojecteurs, paperboard, accès WiFi. Pour vos réunions de FMC, groupes Qualité, réunions syndicales, projets de regroupements, de réseaux, de télémédecine, d'organisation de la permanence des soins, projets d'entreprise ou de santé publique…, avec vos collègues médecins hospitaliers ou avec les autres professionnels de santé…

Vous médecins, responsables syndicaux, responsables de FMC... Faites connaitre ces espaces à vos confrères !

Changé-les-Laval - Mayenne : 2 salles

TECHNOPOLIS IV Bâtiment J - Rue Louis de Broglie - **Changé-les-Laval**

Angers - Maine-et-Loire

La recherche de locaux en Maine et Loire est en cours.

Le Mans - Sarthe : 2 salles

7, allée des Gémeaux - Bâtiment A - Rez-de-Chaussée **Le Mans**

Capacité d'accueil : Salle 1 - 42 personnes / Salle 2 - 15 personnes

La Roche-sur-Yon - Vendée : 1 grande salle

Impasse Bernard Lyot - Immeuble Le Pyramide - 5e étage
La Roche-sur-Yon

Capacité d'accueil : 45 personnes

St Sébastien-sur-Loire - Loire-Atlantique : 3 salles

13, rue de la Loire - Bâtiment C2 - **St Sébastien sur Loire**

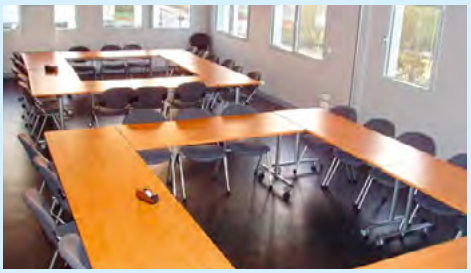

Capacité d'accueil : Salle 1 modulable - 42 personnes / Salle 2 - 12 personnes / Salle 3 - 12 personnes

*COMMENT RÉSERVER UNE SALLE ?

Vous avez besoin d'une salle pour organiser vos réunions professionnelles
(Formations, Groupes Qualité,…) ?

Pour toute réservation,
merci de contacter l'URML des Pays de la Loire
Tél. 02 51 82 23 01
Mail : contact@urml-paysdelaloire.org

On vous confirmera immédiatement la disponibilité de la salle.

Les codes d'accès et modalités pratiques d'utilisation vous seront transmis par mail.

Installation

Le 15 juin dernier, nouvelle soirée à Nantes

Les internes de médecine étaient encore nombreux le 15 juin dernier, à participer à la soirée « Installation » organisée par l'URML des Pays de la Loire en partenariat avec le SIMGO (Syndicat des Internes de Médecine Générale de l'Ouest) ! Au programme :

Je souhaite m'installer :
Quelles questions dois-je me poser afin de construire/affiner mon projet d'installation ?

- Pourquoi m'installer ?
- Où m'installer ?
- Quels modes d'exercice ?
- Quels statuts ? Quels aspects juridiques ?
- Combien je peux gagner ?

Les échanges qui s'ensuivirent témoignent de la motivation des jeunes. Face à ce succès, deux nouveaux rendez-vous sont proposés :
- le 15 novembre : « Je m'installe »
- En décembre ou janvier, « Je rencontre des professionnels pour m'aider et m'accompagner dans mon installation ».

L'EXPERIMENTATION Télé-ECG se poursuit en Loire-Atlantique : rencontre le 7 février dernier à Pornichet !

Vous en avez probablement entendu parler : une expérimentation de télémédecine autour de l'interprétation des ECG conduite par l'URML, a lieu en Loire-Atlantique et en Sarthe.

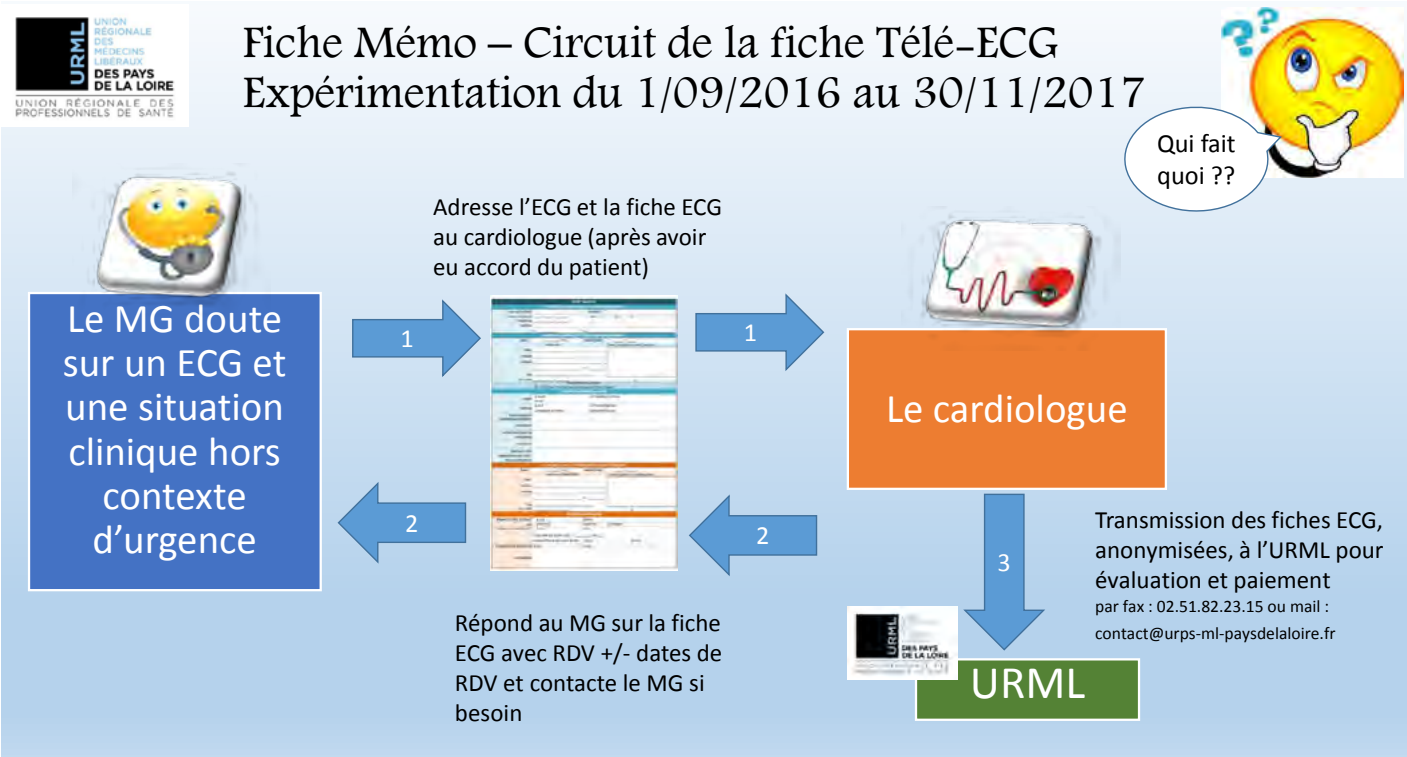

L'expérimentation initiée en 2016 en Sarthe et au sud de la Loire-Atlantique fonctionne : 120 médecins généralistes y participent déjà ! Le Bureau de l'URML a donc souhaité l'étendre à la côte de la Loire- Atlantique et à la presqu'ile guérandaise.
A l'origine, plusieurs constats : l'augmentation des délais de rendez-vous en cardiologie libérale, la surcharge des cardiologues pour des consultations qui pourraient relever des médecins généralistes, la faible utilisation de l'ECG par les médecins généralistes. Parallèlement, l'interprétation des ECG transmis par fax, pratique courante, n'est ni reconnue, ni valorisée, alors qu'elle engage pleinement les médecins.
Le but de l'expérimentation est de structurer et faire reconnaitre par les pouvoirs publics la télé-expertise des cardiologues libéraux, de développer les relations confraternelles entre les médecins généralistes du territoire et les cardiologues.

VENDÉE

Facilitateurs à l'installation en Vendée

Recrutement de deux médecins vendéens

Afin de mettre en œuvre des actions visant à favoriser l'installation de jeunes médecins dans le département, les docteurs Marie LUGAND et Christian BONNAUD viennent d'être recrutés par l'URML, dans le cadre d'une expérimentation.
Le facilitateur identifiera les lieux d'installation possibles, les aides disponibles, les démarches, le fonctionnement des organismes, afin d'apporter une réelle plus-value aux internes et remplaçants. Il proposera des solutions pour mettre en contact internes, remplaçants et médecins installés, favorisera des opportunités de rencontre entre internes et médecins installés du département.

Les élus URML de Vendée et les deux médecins facilitateurs
De gauche à droite : Drs ARRIVE, VERDON, LEGROUX, BONNAUD, LOPEZ, LUGAND, COLLEN, MEUNIER, BOURDET et VALAIS JOYAU

Leurs missions
- Repérer les zones et situations fragiles, en allant sur le terrain
- Recenser et développer les outils existants pour aider les annonces et la mise en relation : site www.rempla-paysdelaloire.fr
- Rencontrer les médecins généralistes, isolés ou non, des zones les plus fragiles.
- Rencontrer les jeunes médecins, particulièrement ceux qui ont fait un ou des stages ou remplacements en Vendée afin d'identifier leurs projets et aspirations pour les cinq ans à venir,
- Informer les médecins installés et remplaçants des différents statuts permettant une aide ou un travail en collaboration.
- Repérer les obstacles administratifs
- Accompagner les médecins dans leurs projets
- Favoriser les mutualisations entre plusieurs médecins pour l'accueil d'un remplaçant d'un collaborateur, d'un assistant
- Aider les élus de l'URML présents au CATS.

Contacts
Dr Marie LUGAND : *marie.lugand@urml-paysdelaloire.org*
Dr Christian BONNAUD : *christian.bonnaud@urml-paysdelaloire.org*

SARTHE

De L'internat de Médecine Générale à l'installation en Sarthe : rencontres à l'Abbaye de l'Epau !

Franc succès pour cette nouvelle rencontre médecins installés et internes le 25 avril dernier, à l'abbaye de l'Epau, près du Mans. Installation et maîtrise de stage étaient au programme

Pour améliorer l'attractivité de la médecine générale en Sarthe et à la veille de la redéfinition des zonages et des aides aux médecins par les pouvoirs publics, les élus de l'URML lancent des initiatives pour favoriser l'installation ou le maintien des médecins généralistes. A l'instar de la Vendée en octobre dernier, la Sarthe a développé son attractivité !

Initiée par l'URML, en collaboration avec le Département de Médecine Générale d'Angers, cette rencontre a rassemblé près de 80 participants (médecins installés, internes, institutionnels) qui, à l'issue des présentations, ont pu profiter d'un temps de dialogue pour échanger.

Drs B. Richard, I. Hamery, I. Levy, V. Jaguelin et S. Fournier

Comité d'organisation
Drs CAILLIEZ, JAGUELIN et FOURNIER

MAYENNE

PALEX Plateforme territoriale d'appui libérale à l'exercice coordonné en Mayenne : le projet se concrétise !

Précieux outil d'information, d'orientation et de soutien à la coordination destiné aux professionnels de santé libéraux du département, acteurs du parcours de santé des patients, le projet PALEX sera opérationnel le 1er septembre 2017 !

Les objectifs de PALEX

- Prévenir la rupture dans les parcours de santé : orientation vers les ressources adaptées, organisation des parcours complexes à la demande du médecin traitant, soutien des pratiques et des initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination
- Prévenir l'hospitalisation évitable, la réhospitalisation et anticiper les sorties : mise en œuvre d'alternatives à l'hospitalisation, accompagnement à la préparation des sorties complexes en coordination avec l'hôpital, réévaluation des sorties d'hospitalisation à 15 jours

Rappel des modalités de fonctionnement de la plateforme

- Un numéro de téléphone départemental unique,
- Une gouvernance associative des professionnels de santé libéraux,
- Une équipe composée d'une coordinatrice, de référents terrain et d'une secrétaire,
- Des outils de support et de coordination.
- L'interlocuteur de la plateforme est le professionnel de santé de 1er recours confronté à une situation qu'il juge complexe, lorsqu'il n'est pas en mesure d'y répondre avec ses seules compétences.
- Le patient reste en relation avec les professionnels habituels et PALEX est invisible pour lui.

Groupes Qualité

Un nouveau groupe à La Roche sur Yon en Vendée, vient de rejoindre les groupes Qualité portant ainsi à 26 le nombre de groupes actifs dans la région.

Les groupes QUALITE permettent aux médecins généralistes d'une même zone géographique de se rencontrer régulièrement pour échanger et développer une démarche réflexive sur leur pratique.

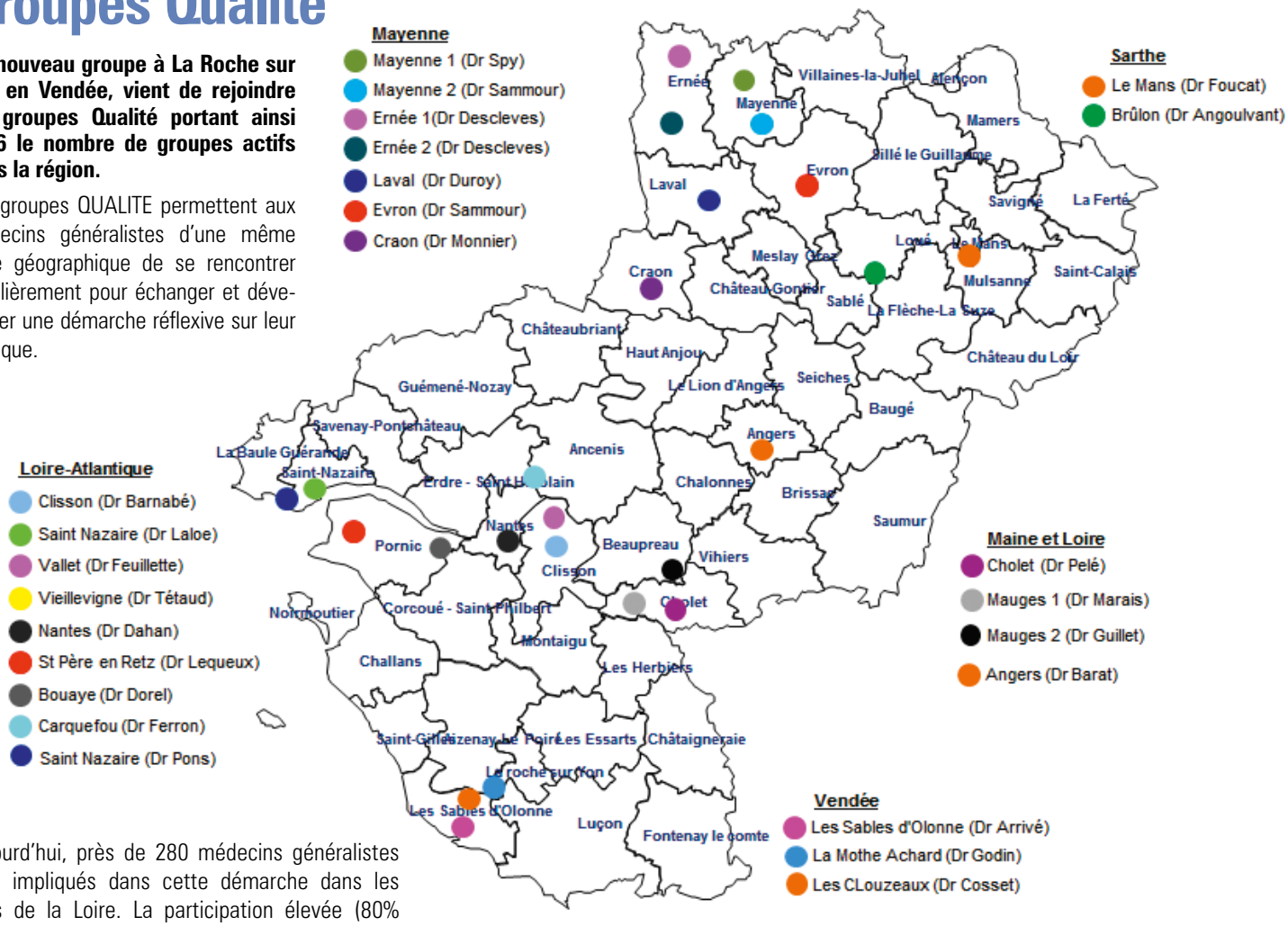

Aujourd'hui, près de 280 médecins généralistes sont impliqués dans cette démarche dans les Pays de la Loire. La participation élevée (80% en moyenne) est constante depuis la création de l'association en février 2009 et témoigne de l'engouement des médecins pour la démarche.

Alors, si vous aussi souhaitez nous rejoindre,
Contactez-nous à l'adresse suivante : apimed@urml-paysdelaloire.org
Plus d'infos en images ***http://urml-paysdelaloire.org/APIMED/***

APMSL : nouveau bureau

L'Assemblée Générale du 26 avril 2017 a été l'occasion de faire évoluer les statuts de l'Association des Pôles et Maisons de Santé libéraux des Pays de la Loire et d'élargir le Conseil d'Administration passant ainsi de 8 à 10 membres élus parmi les MSP adhérentes. Le Conseil d'Administration a procédé le 2 mai 2017 à l'élection du nouveau bureau.

Le bureau ➜

Jean-François Moreul,
Médecin Généraliste,
Pôle Santé Ouest Anjou,
Bécon-les-Granits (49)
Président

Carine Renaux,
Infirmière,
Pôle de Santé Loire & Sillon,
Savenay (44)
Secrétaire

Charlotte Dubois-Hervé,
Diététicienne,
Pôle Santé Clisson (44)
Vice-présidente

Laurent Runigo,
Infirmier,
Maison de Santé Pluri professionnelle
Jean Bernard, Cholet (49)
Trésorier.

Les Rencontres de La Baule 2017 :

Jeudi 31 août et vendredi 1er septembre 2017

Au programme cette année : ***La médecine libérale au sein du nouveau système de santé***

- Quel financement du système de santé ...
- Comment les nouvelles technologies bouleversent-elles le colloque singulier ?
- Le rôle des médecins libéraux dans la formation des jeunes médecins
- Le médecin libéral en établissement de santé privé : quelles contraintes ? Quelles perspectives ?
- Eclairage international

Les inscriptions sont ouvertes. Réservez votre date et inscrivez-vous dès maintenant par mail à l'adresse suivante : lesrencontresdelabaule@gmail.com ou en téléchargeant le bulletin d'inscription sur notre site www.urml-paysdelaloire.org

La Baule, des débats de fond sous une forme décontractée !

Devenues une référence en économie de la santé, les Rencontres de la Baule, animées par l'ensemble des Unions Régionales de Médecins Libéraux de France, à travers la Conférence Nationale des Unions, contribuent activement aux réflexions sur l'organisation et le financement de la santé publique en France. Elles permettent de confronter les expériences et les idées des différents acteurs, qu'ils soient médecins de terrain, syndicalistes, experts ou organisateurs de santé publique, alliant toujours la pertinence à (parfois) un zeste d'impertinence.

Revivez nos précédentes éditions sur notre site internet **http://urml-paysdelaloire.org/**

Les-Rencontres-de-La-Baule-Economie-de-la-santé

Le journal des Médecins Libéraux des Pays de la Loire

Le journal de l'URML des Pays de la Loire
N°7 / 2017 – Été 2017
URML des Pays de la Loire - Parc de la Gibraye - 13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. 02 51 82 23 01 Fax 02 51 82 23 15 - Courriel : contact@urml-paysdelaloire.org - www.urml-paysdelaloire.org
Directeur de la Publication : Dr Jean-Baptiste CAILLARD
Mise en page et impression : Val PG
Distribution La Poste - Tirage 6500 exemplaires
Dépôt légal octobre 2016 - ISSN 2106-8232

URML UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE
UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ